

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1717

3 juillet 2014

### SOMMAIRE

Active Participation S.à r.l. ....	82372	BCG Luxembourg KG 1 S.à r.l. ....	82376
ADB Luxembourg S.A. ....	82372	Bellerose Investment S.A. ....	82416
Admiral S.A. ....	82376	Bolt Ventures Investments S.C.A. ....	82374
Alba Properties S.A. ....	82370	Bolt Ventures S.à r.l. ....	82375
Allard Invest Brésil 2 S.A. ....	82371	C.C.R. Investment ....	82416
ALMA FS Sàrl ....	82373	CLOF II Luxembourg S.à r.l. ....	82404
ALMA FS Sàrl ....	82373	Compo AcquiCo S.à r.l. ....	82416
Alterinnov S.à r.l. ....	82410	Devoteam Communication S.à r.l. ....	82376
APROBAT lalux-assurances S.A. ....	82373	DVA Marine Re S.A. ....	82371
Arppal S.A. ....	82374	Editions CKK S.à r.l. ....	82372
Associated Advisors Fiduciary S.à r.l. ....	82374	EPIC Fund I, SLP ....	82413
ATMI S.à r.l. ....	82370	MisterCom S.P.R.L., succursale de Luxem- bourg ....	82415
Aulien S.C.A., SICAV-SIF ....	82373	Montello Capital S.à r.l. ....	82385
Avinci S.A. ....	82374	Pregis (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	82375
Avinci S.A. ....	82384	Rights Opportunity ....	82379
AVL S.à r.l. ....	82375	SABL S.A. ....	82407
A.V.V. Amour du Vin et de la Vigne S.A. .....	82371	TaDaweb S.A. ....	82377
Bagneux Investment S.à r.l. ....	82376	Veridice S.à r.l. ....	82370
Ballet Properties ....	82395	Veridice S.à r.l. ....	82372
Basch Massy S.à r.l. ....	82376	Videopress S.A. ....	82370
Basecom Investment Sàrl ....	82415	Vieira S. à r.l. ....	82371
Basyl & Co S.à r.l. ....	82374	Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. ....	82400
Bayerische Landesbank Niederlassung Lu- xemburg ....	82375	Westferry 1 S.à r.l. ....	82373

**Veridice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014060965/10.

(140070082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

---

**Videopress S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 37.566.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 14 mars 2014*

- Le conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Paul Lenert de sa fonction de membre du Conseil d'administration.

- Le conseil d'Administration procède à la cooptation de Monsieur Paul Peckels, demeurant professionnellement à L-2339 Luxembourg, 2 rue Christophe Plantin, comme membre du conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015; sa nomination définitive se fera lors de l'Assemblée Générale de 2014.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mars 2014*

L'Assemblée Générale procède à la nomination définitive de Monsieur Paul Peckels au Conseil d'administration et à la nomination au poste de Vice-Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060972/18.

(140070333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

---

**ATMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.211.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance avec effet au 17 avril 2014*

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 17 avril 2014.

Veillez prendre note que Madame Nicola FOLEY, Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur David CATALA, gérants de catégorie B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour ATMI S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014061056/16.

(140070983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Alba Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 117.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061044/10.

(140070968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**A.V.V. Amour du Vin et de la Vigne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.153.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- A.V.V. AMOUR DU VIN ET DE LA VIGNE SA, avec siège social à L-3313 BERGEM, 95 Grand-Rue se fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Maître Marie-Christine GAUTIER  
22, rue Marie-Adélaïde  
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2014060993/19.

(140070633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

---

**Allard Invest Brésil 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Allard Invest Brésil 2 S.A.*

Référence de publication: 2014061012/10.

(140071326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**DVA Marine Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.710.

*Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> avril 2014*

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

*Résolution 4: Nomination du Président du Conseil d'Administration*

Monsieur Gilbert Van den Eynde, demeurant professionnellement Norsk-Data-Strasse 3, D-61352 Bad Homburg est nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme  
*Un mandataire spécial*

Référence de publication: 2014061125/15.

(140070926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Vieira S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 9, rue Stalingrad.

R.C.S. Luxembourg B 149.093.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- VIEIRA sàrl, avec siège social à L-4326 ESCH/ALZETTE, 9 rue Stalingrad, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Maître Marie-Christine GAUTIER  
22, rue Marie-Adélaïde  
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2014061000/18.

(140070632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

---

**Active Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.921.962,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 107.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061034/10.

(140070912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**ADB Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.823.

Les statuts coordonnés au 24 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014061036/11.

(140071164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Editions CKK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6661 Born, 9, Burer Millen.

R.C.S. Luxembourg B 140.046.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 29 avril 2014*

*Décision*

Il est porté à la connaissance des tiers le changement d'adresse de l'associée et de la gérante:

Madame RENK Claudia

5, Wiesenweg

D-54470 BERNKASTEL-KUES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061127/15.

(140070831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Veridice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014060966/10.

(140070222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

---

**Westferry 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 434.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060975/10.

(140070320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

**ALMA FS Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3573 Dudelange, 7, rue Théodore Thiel.

R.C.S. Luxembourg B 153.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061046/10.

(140071281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**ALMA FS Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3573 Dudelange, 7, rue Théodore Thiel.

R.C.S. Luxembourg B 153.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061047/10.

(140071282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**APROBAT Ialux-assurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 154.328.

*Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 24 avril 2014*

ad. 5.

L'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2014 PriceWaterhouseCoopers.

Leudelange, le 29 avril 2014.

Henri Hostert

*Administrateur*

Référence de publication: 2014061050/13.

(140071205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Aulien S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061057/11.

(140071044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Arppal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.489.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061052/10.

(140070853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Associated Advisors Fiduciary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 94.406.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014061054/10.

(140071104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Avinci S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 183.122.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014061058/10.

(140070921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Bolt Ventures Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.959.

Les comptes Annuels du 20 décembre 2011 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2014.

Référence de publication: 2014061067/11.

(140071245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Basyl & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4671 Oberkorn, 102, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 78.162.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014061077/13.

(140071021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**AVL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 59, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 172.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061060/10.

(140070984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Bayerische Landesbank Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 47.892.

Herr Gerd Häusler, 18, Brienner Straße, D-80333 München, hat sein Mandat als Vorsitzender des Vorstands der Bayerischen Landesbank mit Wirkung zum 31. März 2014 niedergelegt.

Herr Stephan Winkelmeier, 18, Brienner Straße, D-80333 München, hat sein Mandat als Mitglied des Vorstands der Bayerischen Landesbank mit Wirkung zum 31. März 2014 niedergelegt.

Herr Dr. Johannes-Jörg Riegler, 18, Brienner Straße, D-80333 München, wurde mit Wirkung zum 1. April 2014 zum Vorsitzender des Vorstands der Bayerischen Landesbank bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. April 2014.

Bayerische Landesbank, Niederlassung Luxemburg

Référence de publication: 2014061065/16.

(140070729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Bolt Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.822.

Les comptes Annuels du 19 décembre 2011 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2014.

Référence de publication: 2014061068/11.

(140071246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Pregis (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 822.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.438.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 30 Avril 2014*

En vertu de l'acte de transfert de parts, prenant effet au 30 avril 2014, Pregis Corporation, ayant son siège social au 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 32,900 parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros, chacune, à la société AIRPACK S.P.A., ayant son siège social au 59 Via Roma, 26816 Ossago Lodigiano (LO), en Italie.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014061350/17.

(140070833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Admiral S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 18, rue Siggy vu Letzebuerg.  
R.C.S. Luxembourg B 181.425.

Financial statements

For the year ended December 31, 2013

Référence de publication: 2014061037/9.

(140070844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Bagneux Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 172.597.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061072/10.

(140071203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Basch Massy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 172.060.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061074/10.

(140071317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**BCG Luxembourg KG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 179.906.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2014061078/11.

(140070891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Devoteam Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 166.285.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir DEVOTEAM SOPARFI S.à r.l. a changé sa dénomination sociale en DEVOTEAM HOLDING S.à r.l..

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour DEVOTEAM COMMUNICATION S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014061121/14.

(140070488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**TaDaweb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 165.616.

In the year two thousand fourteen, on the third day of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. François GASPARD, CEO, residing at 28, Rue Mathen, 6782 Habergy, Belgium;

acting in his capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "TaDaweb S.A.", with registered office in L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux, registered to the Luxembourg Trade Register, section B, under number 165616, incorporated by deed of the undersigned notary on December 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 306 of February 4, 2012 (the "Company");

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of April 2, 2014;

a copy of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be registered.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary to record his declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to eighty-four thousand eight hundred forty-seven Euro (EUR 84,847.-), represented by twelve thousand one hundred twenty one (12,121) shares with a nominal value of seven Euro (EUR 7.-) each.

II.- That on terms of Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital has been fixed at five million one hundred Euro (EUR 5,000,100.-) and the Board of Directors has been authorized from February 4, 2012 to February 3, 2017 to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, Article 5 of the Articles of Incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of April 2, 2014 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of Article 5 of the Articles of Incorporation, has decided that the Company shall have at its disposal of the Company, at the end of the process, the amount of three hundred twenty-five thousand Euro (EUR 325,000.-). The Board has realized an increase of capital by the amount of seven thousand seven hundred fourteen Euro (EUR 7,714.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of eighty-four thousand eight hundred forty-seven Euro (EUR 84,847.-) to ninety two thousand five hundred sixty-one Euro (EUR 92,561.-), by the creation and issuance of one thousand one hundred and two (1,102) new shares with a par value of seven Euro (EUR 7.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed the subscription of all the new shares as follows:

- by the company «CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.», with registered office at L-1475 Luxembourg, 7, Rue du Saint Esprit, R.C.S. Luxembourg B 65.429, subscription of 472 shares, fully paid in, by a contribution in cash of EUR 3.304,- together with a share premium of EUR 71.696,-;

- by the company «Lexfo», with registered office at F-77940, 8 rue Grande, FLAGY, subscription of 630 shares, 50% paid in, by a contribution in cash of EUR 2.205,- together with a share premium of EUR 122.795,-;

V.- That the 1,102 new shares have been entirely subscribed by contribution in cash on a banking account of the Company, so that the amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was certified to the attesting notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, Article 5.1. of the Articles of Incorporation has therefore been modified and reads as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at ninety two thousand five hundred sixty-one Euro (EUR 92,561.-), represented by thirteen thousand two hundred twenty-three (13,223) shares in registered form, having a par value of seven Euros (EUR 7.-) each, all subscribed.”

*Expenses*

The expenses, encumbant on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,4 00.-EUR).

*Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par devant Maître Gerard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

M. François GASPARD, CEO, résident au 28, Rue Mathen, 6782 Habergy, Belgique,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme «TaDaweb S.A.», ayant son siège social à L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 165616, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 306 du 4 février 2012 (la «Société»);

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société en date du 2 avril 2014, une copie du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-quatre mille huit cent quarante-sept Euro (EUR 84.847,-), représenté par douze mille cent vingt-et-une (12.121) actions ayant une valeur nominale de sept Euro (EUR 7,-) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq million cent Euro (EUR 5.000.100,-) et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider, du 4 février 2012 au 3 février 2017, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires actuels, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Conseil d'Administration, en sa réunion du 2 avril 2014 et en conformité avec les pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé de procéder à la mise à disposition à la Société, à terme, de la somme de trois cent vingt-cinq mille Euros (EUR 325.000,-). Le Conseil a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de sept mille sept cent quatorze Euro (EUR 7.714,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre-vingt-quatre mille huit cent quarante-sept Euro (EUR 84,847,-) à quatre-vingt douze mille cinq cent soixante et un Euro (EUR 92,561,-), par la création et l'émission de mille cent et deux (1.102) actions nouvelles d'une valeur nominale de sept Euro (EUR 7,-) chacune, à souscrire et à libérer en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le Conseil d'Administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles comme suit:

- par la société «CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.», ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 7, Rue du Saint Esprit, R.C.S. Luxembourg B 65.429, souscription de 472 actions, entièrement libérées, par un apport en numéraire d'EUR 3.304,- ensemble avec une prime d'émission d'EUR 71.696,-;

- par la société «Lexfo», ayant son siège social à F-77940, 8 rue Grande, FLAGY, souscription de 630 actions, libérée à hauteur de 50%, par un apport en numéraire d'EUR 2.205,- ensemble avec une prime d'émission d'EUR 122.795,-;

V.- Que les mille cent et deux (1.102) actions nouvelles ont été souscrites et libérées en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de deux cent mille Euro (EUR 200.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt douze mille cinq cent soixante et un Euros (EUR 92.561,-), représenté par treize mille deux cent vingt-trois (13.223) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de sept Euros (EUR 7,-) chacune, toutes souscrites.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GASPARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2014. Relation: LAC/2014/17124. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014060942/125.

(140070236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

**Rights Opportunity, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.534.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le quinzisième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1<sup>er</sup> août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique) et demeurant au 23, boulevard de la Cluse à 1205 Genève (Confédération helvétique) (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «Rights Opportunity».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société pourra directement ou indirectement (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de leur groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit.

4.2 La Société pourra notamment investir dans des instruments de dette mezzanine, à savoir l'investissement, entre autres, en des émissions d'obligations non cotées assorties de bons de souscriptions détachables, des actions mezzanine préférentielles sans bons de souscription, des obligations convertibles, de prêts participatifs et tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire, commerciale ou autre que des avances d'actionnaires, mais privilégiés aux actions ordinaires et aux prêts d'actionnaires; ceux-ci comprennent dès lors toute dette mezzanine ou dette "PIK".

4.3 Elle pourra également affecter ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut acquérir, louer, gérer, exploiter et céder des immeubles, meublés ou non meublés situés au Luxembourg et à l'étranger, et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

4.5 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

4.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales ou filiales, au Luxembourg ou à l'étranger.

### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin, à 18 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une

date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

#### **Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20 Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

*Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui du commissaire à 1 (un);
2. la personne suivante est nommée administrateur de la Société:

(i) Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1<sup>er</sup> août 1980, à Braine l'Alleud (Belgique), demeurant au 23, boulevard de la Cluse, CH-1205 Genève (Suisse).

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014. LAC/2014/18589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014060894/262.

(140070053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

**Avinci S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 183.122.

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stefaan MOENS, né le 13 avril 1973 à Temse, conseil économique, demeurant au: 2, boulevard Ernest Feltgen à L-1515 Luxembourg.

Lequel comparant déclare être l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "AVINCI S.A." ayant son siège social à L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 13 décembre 2013 par le notaire instrumentant, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.122 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 437 du 18 février 2014 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I.- Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

La société a en outre pour objet l'analyse de la situation et du fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers, ainsi que le conseil en matière économique et fiscale

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»;

2. Libération supplémentaire à concurrence de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) du capital social non encore libéré, suite au versement en espèces supplémentaire effectué par l'actionnaire unique;

3. Divers.

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 2 des statuts concernant l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

La société a en outre pour objet l'analyse de la situation et du fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers, ainsi que le conseil en matière économique et fiscale

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique constate, suite au versement en espèces supplémentaires effectué par lui-même, à savoir onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-), que le capital social de la société, qui s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), a été libéré à hauteur de vingt quatre mille euros (EUR 24.000,-).

Le montant libéré de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Moens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2014. LAC/2014/19575. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014061059/73.

(140070922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

### **Montello Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.531.

#### — STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

#### THERE APPEARED:

LFP I SICAV-SIF S.A., an investment company with variable capital adopting the status of a specialised investment fund, incorporated in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 151371,

here represented by Maître Sze-suen LI, Avocat, having her professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated March 26<sup>th</sup>, 2014.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, acting in the name and on behalf of the founding shareholder, has required the officiating notary to state as follows the Articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**1. Denomination and corporate form.** There is hereby established among the sole subscriber and all those who may become owners of the Shares hereafter issued a Company in the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Montello Capital S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the present Articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the law dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), which specify in the articles 5,6,8,10 and 11, the exceptional rules applying to one member company.

### **1. Purpose.**

2.1 The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the holding of participating interests in any enterprises in whatever form, in Luxembourg and foreign companies, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form whatever.

2.3 The Company may grant to the companies of the group or to others real estate related companies, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

2.4 Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

2.5 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

### **3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of managers.

3.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent or interfere with the normal activity at the registered office of the Company or with the easy communication of this registered office with foreign countries, the registered office may be transferred abroad provisionally until such time as the situation becomes normalised. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organe of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

### **4. Term of the company.**

4.1 The Company is established for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved by a decision of the general meeting of its shareholders deliberating in the manner required for the amendments to this Articles.

### **5. Share capital.**

5.1 Subscribed Share Capital

5.1.1 The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

5.1.2 When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one man Company in the meaning of Article 179(2) of the Law. In this contingency, Articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law will apply, this entailing that any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

5.2 Modification of Share Capital

5.2.1 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with Article 10 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.2.2 The Company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

### **6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a minimum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder shall not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

### **7. Ownership of shares.**

7.1 The Company's share capital is indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share.

7.2 If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

### **8. Transfer of shares.**

8.1 In the case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

8.2 In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

8.3 This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

8.4 Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

8.5 Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

8.6 The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this Article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

8.7 The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

8.8 Transfers of shares must be recorded by a notarial or privated deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it pursuant to the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

**9. Registration of shares.** A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by a shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of the notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these Articles of incorporation.

## **10. Management.**

### **10.1 Appointment and Removal**

10.1.1 The Company is managed and administered by a sole manager or several managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

10.1.2 The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

10.1.3 The manager may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

10.1.4 The sole manager and each of the members of the Board of managers shall not be compensated for his/their services as a manager, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board, in case of plurality of managers.

### **10.2 Powers**

10.2.1 The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

10.2.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of managers.

### **10.3 Representation and Signatory Power**

10.3.1 The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court. The sole manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this Article shall have been complied with.

10.3.2 Toward third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of the chairman of the Board of Managers and one member of the Board of Managers.

10.3.3 The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who is/are entitled to bind the Company by his/their sole signature(s), but only within the limits to be determined by the power of attorney. Remuneration, duration of the representation and any other relevant condition of the attorneys' agency are determined by the manager(s).

### **10.4 Liability of Manager(s)**

No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

## **11. General meeting of shareholders.**

### 11.1 Powers of the general meeting of shareholders

11.1.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

11.1.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these Articles of incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these Articles of incorporation is to be construed as being a reference to the sole shareholder.

11.1.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles of incorporation.

### 11.2 Convening general meetings of shareholders

11.2.1 The annual general meeting of shareholders will be held each year at the Company's registered office or any other location in Luxembourg specified in the convening notice. The meeting must be held six months after the end of the accounting year. If such day is not a Business day, the meeting will be held on the following Business day.

11.2.2 The Manager or the Board of managers may convene other general meetings of shareholders, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, the date and the time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.2.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolution or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### 11.3 Votes

11.3.1 Each share entitles the holder thereof to one vote. With regards to fractions of shares, voting rights can only be exercised for whole shares.

11.3.2 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.3.3 The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

### 11.4 Minutes

11.4.1 The Board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting.

11.4.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also sign minutes of his/her/its resolutions.

11.4.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**12. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the Board of auditors.

**13. Fiscal year.** The Company's financial year begins the first of January and closes on the thirty-first of December of each year.

## **14. Annual report.**

14.1 Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

14.2 Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

## **15. Profits.**

15.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company.

15.2 An amount equal to five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

#### **16. Interim dividends, Share premium, Distributions.**

16.1 The sole manager or the Board of Managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends.

16.2 The Share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and the legal advice.

16.3 Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available,
- the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums to be placed to reserve available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these Articles of incorporation and,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

#### **17. Merger, Dissolution, Liquidation.**

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

17.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with conditions laid down for amendments to the Articles.

17.3 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

17.4 When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

17.5 Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**18. Amendment of the articles of association.** These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 1915.

#### **19. Governing law.**

19.1 These Articles of Incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg Law. All matters not governed by these Articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 governing commercial companies, as amended.

19.2 Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

#### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole shareholder LFP I SICAV-SIF S.A., prenamed and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2) Mr. Christian, Edouard FAES, director of companies, born on 2<sup>nd</sup> March 1977 at Wollongong (Australia), residing at Flat 2, 11 Hornton Street, W8 7NP London, England, is appointed as manager and as chairman of the Board of Managers of the Company for an undetermined duration.
- 3) Mr. Yves Jacques MONDY, born on 31<sup>th</sup> July 1980 at Charleroi (Belgium), residing at 4, rue Ry d'Oret, B-5640 Oret (Belgium), is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.

4) Mr. Alexander Raymond BORGYA, born on 6<sup>th</sup> October 1968 in Luxembourg (Luxembourg), residing professionally at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.

5) Mr. Ian Edward THOMAS, born on 27<sup>th</sup> January 1981 at Taunton (England), residing at 2, Tasman Road, London, SW9 9LT, England, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.

6) The Company is validly bound by the joint signature of the chairman of the Board of Managers and one member of the Board of Managers.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

LFP I SICAV-SIF S.A., société d'investissement à capital variable adoptant le statut d'un Fonds d'Investissement Spécialisé constituée sous la forme d'une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 151371 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Maître Sze-suen LI, Avocat, demeurant professionnellement à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 26 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**1. Dénomination et forme sociale.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Montello Capital S.à r.l." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), lesquels spécifient en leurs articles 5,6,8,10 et 11 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### 2. Objet social.

2.1 La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, à Luxembourg et à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut également prendre des participations dans des Sociétés de personnes.

2.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

2.3 La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à toutes autres sociétés ayant une activité immobilière, tous concours, prêts, avances ou garanties.

2.4 Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

2.5 La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

#### 3. Siège social.

3.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

3.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, par une simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

3.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

#### **4. Durée de la société.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires selon les règles applicables à la modification des statuts.

#### **5. Capital social.**

5.1 Capital souscrit et libéré

5.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

5.1.2 Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

5.2 Modification du capital

5.2.1 Selon les termes et conditions prévues par la Loi, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une résolution de l'Assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément à l'Article 10 des Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

5.2.2 La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

#### **6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, chacune représente la même valeur.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre minimum de quarante (40), sauf disposition contraire prévue par la Loi.

6.3 Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

#### **7. Indivisibilité des parts sociales.**

7.1 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale.

7.2 S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

#### **8. Cessions des parts sociales.**

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

8.3 Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

8.4 Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

8.5 A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

8.6 Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

8.7 Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

8.8 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

**9. Enregistrement des parts sociales.** Un registre des associés doit être tenu au siège social de la Société, où il peut être consulté par un associé. Ce registre des associés doit mentionner le nom de chaque associé, sa résidence ou son adresse professionnelle, le nombre de parts sociales détenu par chaque associé, toute cession de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de la cession conformément aux présents statuts.

## **10. Gérance.**

### 10.1 Nomination et Révocation

10.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

10.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

10.1.3 Un gérant peut être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

10.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

### 10.2 Pouvoirs

10.2.1 Le pouvoir d'un gérant est déterminé par l'assemblée générale des associés au moment de sa désignation. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à sa révocation ad nutum par l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité des voix.

10.2.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 10.3 Représentation et Signature autorisée

10.3.1 Dans les rapports avec les tiers et la justice, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

10.3.2 A l'égard des tiers, la Société est engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature du président du conseil de gérance et d'un membre du conseil de gérance.

10.3.3 Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration. La rémunération, les responsabilités du mandataire, la durée de la période de représentation et autres conditions pertinentes de ce mandat sont déterminés par le(s) gérant(s).

### 10.4 Responsabilité du(des) gérant(s)

Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

## **11. Assemblée générale des associés.**

### 11.1 Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

11.1.1 Les associés exercent leur droit collectif dans l'assemblée générale des associés, constituant l'un des organes décisionnels de la Société.

11.1.2 Dans l'hypothèse où la Société ne comporte qu'un associé unique, cet associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et dans la mesure applicable, lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, la référence à "l'assemblée générale des associés" doit être interprétée comme la référence à l'associé unique.

11.1.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs expressément réservés par la loi et les présents statuts.

### 11.2 Convocation aux assemblées générales des associés

11.2.1 L'assemblée générale annuelle des associés doit être tenue chaque année au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg tel précisé dans la convocation de l'assemblée. L'assemblée générale doit se réunir six mois après la fin de l'exercice social de l'année. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour suivant.

11.2.2 Le gérant ou le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées générales des associés, dans ce cas, le lieu, la date sont précisés dans la convocation à l'assemblée.

11.2.3 La convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, cette convocation doit être envoyée par lettre recommandée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

11.2.4 La tenue des assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### 11.3 Votes

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à son détenteur un vote. Concernant les fractions de parts sociales, les droits de vote ne peuvent qu'être exercés en actions entières.

11.3.2 Un associé peut agir dans toute assemblée générale en désignant une autre personne, associé ou non par une procuration écrite dans un document signé transmis par courrier, facsimile, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration vaut preuve suffisante. Une personne peut représenter plusieurs ou tous les associés.

11.3.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

### 11.4 Minutes

11.4.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés doit établir des procès-verbaux de la réunion et doivent être signés par tous les membres du bureau de l'assemblée.

11.4.2 Toute copie et extrait des procès-verbaux originaux devant être produits en justice ou délivrés à des tiers, doivent être certifiés conformes par le notaire ayant la conservation de l'acte original, dans le cas où l'assemblée a été enregistrée dans un acte notarié, ou doivent être signés par le président du conseil de gérance, par deux de ses membres ou par l'unique associé le cas échéant.

**12. Audit.** Lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq, les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi qui ne doit pas être un associé. Lorsqu'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir collégalement en formant un conseil de commissaires.

**13. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

### 14. Compte annuel.

14.1 Chaque année, au trente et un décembre, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un bilan annuel des comptes et le soumet aux associés.

14.2 Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

### 15. Profits.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

15.2 Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

### 16. Distribution des profits.

16.1 L'associé unique ou le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut procéder au versement de dividendes intérimaires.

16.2 La prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée aux associés par une résolution de l'assemblée des associés, sous réserve des dispositions légales relatives à l'inaliénabilité du capital social et du droit de réserve.

16.2 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

### 17. Fusion, Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

17.2 A l'exception de la dissolution par une décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés conformément aux conditions prévues pour la modification des statuts.

17.3 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

17.4 La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

17.5 Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la Loi de 1915.

#### **19. Référence à la loi.**

19.1 Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi du 10 août 1915.

19.2 Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique LFP I SICAV-SIF S.A., et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le siège social est établi à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2) Monsieur Christian, Edouard FAES, gérant de société, né le 2 mars 1977 à Wollongong (Australie), demeurant à Flat 2, 11 Hornton Street, W8 7NP Londres, Grande Bretagne, est nommé gérant et président du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) Monsieur Yves Jacques MONDY, né le 31 juillet 1980 à Charleroi (Belgique), demeurant à 4, rue Ry d'Oret, B-5640 Oret (Belgique), est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 4) Monsieur Alexander Raymond BORGIA, né le 6 octobre 1968 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 5) Monsieur Ian Edward THOMAS, né le 27 janvier 1981 à Taunton (Grande -Bretagne), demeurant à 2, Tasman Road, Londres, SW9 9LT, Grande Bretagne, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 6) La Société est valablement engagée par la signature du président du conseil de gérance et d'un gérant.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2014. LAC/2014/15119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060814/523.

(140070029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

---

**Ballet Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 186.583.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) Mr. Jean FABER, chartered accountant, born on 26<sup>th</sup> October 1960 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), professionally residing in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; and

2) Mr. François FABER, Bachelor Arts in International Business, born on November 23, 1988 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (“société anonyme”) under the name of “Ballet Properties”.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any type of movable or immovable assets, securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation’s shares may be created, at the owner’s option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The company is managed by a board of directors of class A and class B. The number of directors is set to at least three, shareholders or not.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

**Art. 6.** The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, any other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class B director.

The chairman of the board is appointed for the first time by the extraordinary general meeting.

**Art. 7.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2<sup>nd</sup> Monday of the month of April at 09:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

**Art. 12.** The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the 31<sup>st</sup> December 2014.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr. Jean FABER, pre-named, one hundred fifty-five shares, . . . . .	155
2) Mr. François FABER, pre-named, one hundred fifty-five shares, . . . . .	155
Total: three hundred ten shares, . . . . .	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about nine hundred and fifty Euro (EUR 950,-).

### *Extraordinary general meeting:*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of directors is set at five (5):

- The following persons are appointed as category A directors:

\* H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, businessman, born on 10 January 1959 in Qatar, residing in Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044; and

\* H.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, corporate director, born 10 April 1982 in Qatar, residing in Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044 and;

- The following persons are appointed as category B directors:

\* Mr. Jean FABER, chartered accountant, born on 26 October 1960 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

\* Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, born on May 18, 1977 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; and

\* Mr. François FABER, Bachelor Arts in International Business, born on November 23, 1988 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The mandates of the directors shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2020.

2. - The number of statutory auditors is set at one (1):

Is appointed statutory auditor:

“REVILUX S.A.”, a Luxembourg joint stock company, having its registered office at L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 25549.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2020.

3. - The registered office of the company is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU:**

1) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2) Monsieur François FABER, Bachelor Arts in International Business, né le 23 novembre 1988 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de “Ballet Properties”.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous types d'actifs mobiliers ou immobiliers, de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de catégorie B.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> lundi du mois d'avril à 09.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1 Monsieur Jean FABER, prénommé, cent cinquante-cinq actions, . . . . .	155
2) Monsieur François FABER, prénommé, cent cinquante-cinq actions, . . . . .	155
Total: trois cent dix actions, . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).

- Sont nommés administrateurs de catégorie A:

\* H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, businessman, né le 10 janvier 1959 au Qatar, demeurant à Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044; et

\* H.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, corporate director, né le 10 avril 1982 au Qatar, demeurant à Doha (QATAR), Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044.

- Sont nommés administrateurs de catégorie B:

\* Monsieur Jean FABER, expert-comptable, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

\* Madame Claude KRAUS, expert-comptable, née le 18 mai 1977 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; et

\* Monsieur François FABER, Bachelor Arts in International Business, né le 23 novembre 1988 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

2. - Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

"REVILUX S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.549.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

3. - Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FABER, F. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014 LAC/2014/18600 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014061062/280.

(140070904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.359.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of April,  
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

VIP II Nominees Limited (as nominee for and on behalf of VIP II A LP, VIP II B LP, VIP II A (SF) LP, VIP II B (SF) LP, VIP II (Co-Investment) LP that together are known as "Vitruvian Investment Partnership II"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 105 Wigmore Street, London W1U 1QY, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 08849013,

represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 April 2014 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) category X shares in issue in Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), la société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B184.359 and incorporated on 28 January 2014 by deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-913 on 9 April 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) from currently twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to twenty-five thousand euros (EUR 25,000) by the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new class F shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00), subscription and payment by the Sole Shareholder of the total subscription price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) by a contribution in kind of a claim of a total aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "Contribution in Kind"), acknowledgement of a report on the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution in Kind;

2. Consequential amendment of articles 5.1. and 5.2. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of twenty-five thousand euros (EUR 25,000) divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares,
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares,

each with a nominal value of one euro (€1.00).

**5.2.** The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the Shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (including sub-classes of shares).

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs (the "Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class F relates to the Project Lux Investment.

Category X is not related to a Specific Investment."

3. Addition of a new definition in article 19 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

**Project Lux Investment** means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Farhold (Luxembourg) S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) from currently twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to twenty-five thousand euros (EUR 25,000) by the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new class F shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00).

The total subscription price for the New Shares amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) has been paid in and subscribed by the Sole Shareholder by a contribution in kind of a claim of a total amount of twelve thousand five hundred euros (EUR12,500) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution in Kind").

Evidence of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

The report by the board of managers of the Company on the Contribution in Kind is hereby acknowledged. The conclusion of such report (a copy of which shall be registered together with the present deed) reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the Contribution in Kind with respect to the twelve thousand five hundred (12,500) class F shares to be issued is to be valued at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and is equal to the Subscription Price of the twelve thousand five hundred (12,500) class F shares to be so issued by the Company."

It is resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

*Second resolution*

It is consequently resolved to amend articles 5.1. and 5.2. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of twenty-five thousand euros (EUR 25,000) divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class F Shares,
  - (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares,
- each with a nominal value of one euro (€1.00).

**5.2.** The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the Shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (including sub-classes of shares).

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs (the "Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class F relates to the Project Lux Investment.

Category X is not related to a Specific Investment."

*Third resolution*

It is resolved to add a new definition in article 19 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

**Project Lux Investment** means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Farhold (Luxembourg) S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

#### Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,  
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu

VIP II Nominees Limited (en tant que représentant et pour le compte de VIP II A LP, VIP II B LP, VIP II A (SF) LP, VIP II B (SF) LP, VIP II (Co-Investment) LP, collectivement «Vitruvian Investment Partnership II»), une private limited liability company de droit anglais, ayant son siège social au 105 Wigmore Street, Londres W1U 1QY, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 08849013,

représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 avril 2014 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie X émises dans Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.359, constituée le 28 janvier 2014 par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-913 du 9 avril 2014.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de classe F (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1 EUR), souscription et paiement par l'Associé Unique du prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) par un apport en nature composé d'une créance d'un montant global de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) (l'«Apport en Nature»), acquiescement d'un rapport sur l'Apport en Nature et approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature;

2. Modification subséquente des articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe F,
  - (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,
- d'une valeur nominale d'un euro (1,00 €) chacune.

**5.2.** Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des Associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales (y compris des sous-classes de parts sociales).

Chaque Classe de Parts Sociales sera émise en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec une telle émission y compris, mais sans s'y limiter, le droit d'apport, les frais de notaire et les frais de publication (les «Coûts d'Émission»), sera investi directement ou indirectement dans un même et unique Investissement Spécifique.

La Classe F se rapporte à l'Investissement Projet Lux.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»

3. Ajout d'une nouvelle définition à l'article 19 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

Investissement Projet Lux signifie l'investissement par le biais de parts sociales, prêts, preferred equity certificates ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Farhold (Luxembourg) S.à r.l. (et les actifs sous-jacents, filiales et entités)

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de classe F (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1 EUR).

Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales s'élevant à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été libéré et payé par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) détenue par l'Associé Unique envers la Société (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Le rapport du conseil de gérance de la Société sur l'Apport en Nature a été acquiescé par les présentes. La conclusion de ce rapport (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que l'Apport en Nature relatif aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F à émettre doit être évalué à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) et est égal au Prix de Souscription des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F devant être ainsi émises par la Société.»

Il est décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

*Deuxième résolution*

Par conséquent, il est décidé de modifier les articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe F,
  - (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,
- d'une valeur nominale d'un euro (1,00 €) chacune.

**5.2.** Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des Associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales (y compris des sous-classes de parts sociales).

Chaque Classe de Parts Sociales sera émise en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec une telle émission y compris, mais sans s'y limiter, le droit d'apport, les frais de notaire et les frais de publication (les «Coûts d'Émission»), sera investi directement ou indirectement dans un même et unique Investissement Spécifique.

La Classe F se rapporte à l'Investissement Projet Lux.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»

*Troisième résolution*

Il est décidé d'ajouter une nouvelle définition à l'article 19 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

Investissement Projet Lux signifie l'investissement par le biais de parts sociales, prêts, preferred equity certificates ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Farhold (Luxembourg) S.à r.l. (et les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2014. Relation: DIE/2014/5127. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014060968/204.

(140070231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

---

**CLOF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.973.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of March,  
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Henderson CLOF II Partnership LP, a limited partnership established under the laws of Scotland, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, registered with the Companies Register of Scotland under the number 7801 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Elisa Faraldo, lawyer, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 12 March 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, declares that it currently is the sole shareholder and holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares of CLOF II Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.973, having a share capital of twelve thousand five hundred sterling pounds (GBP 12,500.-), incorporated by a notarial deed on 7 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1559, dated 30 July 2010.

The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation (the "Articles").

The appearing party, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of one pound sterling (GBP 1.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), to an amount of twelve thousand five hundred and one pounds sterling (GBP 12,501.-).

2. To issue one (1) new share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To accept the subscription of the one (1) new share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) by the Sole Shareholder and the payment in full for such new share plus an aggregate share premium of two hundred ninety-eight thousand four hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 298,499) by a contribution in kind of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in the amount of two hundred ninety-eight thousand five hundred pounds sterling (GBP 298,500).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. and 2.

5. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, as Sole Shareholder of the Company, represented as above stated, passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one pound sterling (GBP 1.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), to an amount of twelve thousand five hundred and one pounds sterling (GBP 12,501.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

### *Subscription and payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) and to fully pay such new shares together with an aggregate share premium of two hundred ninety-eight thousand four hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 298,499) by a contribution in kind of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company amounting to two hundred ninety-eight thousand five hundred pounds sterling (GBP 298,500) (the "Receivable").

The Sole Shareholder declared that it is the sole beneficiary and the full owner of the Receivable and that there exist no impediments to the free disposal of the Receivable. The Sole Shareholder further irrevocably and unconditionally waived, released and discharged the Company from all its obligations and liabilities towards it in respect of the Receivable so contributed.

The existence and amount of the Receivable was confirmed by the board of managers of the Company in a declaration dated March 12, 2014.

Said declaration has been submitted to the undersigned notary.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one pounds sterling (GBP 12,501), divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, with a par value of one sterling pound (GBP 1.-) each."

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars,

par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Henderson CLOF II Partnership LP, une société en commandite simple (limited partnership) dûment constituée selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ et enregistrée auprès du registre des sociétés d'Ecosse (Companies Register of Scotland) sous numéro 7801, ("Associé Unique"),

représentée par Maître Elisa Faraldo, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mars 2014.

Ladite procuration demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare être l'associé unique et détenir toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de CLOF II Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.973, ayant un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), constituée d'après un acte notarié en date du 7 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 juillet 2010, numéro 1559.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de la constitution (les "Statuts").

La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un livre sterling (GBP 1,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-) à de douze mille cinq cent et un livres sterling (GBP 12.501,-).

2. Emettre une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation de capital social proposée.

3. Accepter la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) par l'Associé Unique et le paiement intégral de cette part sociale ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 298,499) par un apport en nature consistant en une créance liquide, certaine et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant deux cent quatre-vingt-dix-huit cinq cent livres sterling (GBP 298.500,-).

4. Modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2.

5. Divers.

La comparante, en tant qu'Associé Unique de la Société, dûment représenté, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'une livre sterling (GBP 1,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) à de douze mille cinq cent et une livres sterling (GBP 12.501,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique sur l'augmentation de capital sociale proposée.

#### *Souscription / Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme mentionné précédemment, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) et la libérer intégralement ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 298,499) par un apport en nature consistant en une créance liquide, certaine et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant deux cent quatre-vingt-dix-huit cinq cents livres sterling (GBP 298.500,-) (la "Créance").

L'Associé Unique déclare être l'unique bénéficiaire et détenteur de la Créance, qu'il n'existe aucune restriction quant à leur libre transfert de la Créance. L'Associé Unique a aussi renoncé, déchargé et dégagé la Société de façon irrévocable et inconditionnelle de toutes ses obligations concernant la Créance ainsi apportée.

L'existence et le montant de la Créance a été confirmée par le conseil de gérance de la Société dans une déclaration en date du 12 mars 2014.

Ladite déclaration a été soumise au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et une livres sterling (GBP 12.501,-), représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Faraldo, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 mars 2014. REM/2014/713. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061112/158.

(140071223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

### **SABL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4415 Soleuvre, 8A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 186.551.

### — STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois "INTERNATIONAL BUSINESS PERFORMERS" AG, dont le siège social est situé à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B91.644, représentée par son administrateur unique Monsieur Patrick SERVAIS, demeurant à professionnellement à Wiltz.

Laquelle comparante, présente ou tel que représentée, a déclaré constituer une société anonyme dont elle arrête les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «SABL S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Sanem.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la vente et la mise en valeur d'immeubles, en ce compris la réalisation partielle ou totale de ces derniers.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social, ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,00.-€) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,00- Euros) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration. Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 18.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

### Année sociale - Bilan

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesures transitoires*

1) La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2014.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu le troisième lundi du mois de juin 2015 à 18.00 heures.

### Souscription et libération

La comparante préqualifiée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société anonyme de droit luxembourgeois «INTERNATIONAL BUSINESS PERFORMERS» A.G., susmentionnée, .....	100 actions
Total: .....	100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trente et un mille cents euros (31.000,00.-EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et des commissaires aux comptes est fixé à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur BONATO Alexandre, kinésithérapeute, demeurant à F-54400 Longwy (France), Rue du Général Pershing, 37.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Monsieur BONATO Eric, salarié, demeurant à F-54720 Lexy (France), Rue du Commandant Spicq, 6.
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2019.
- 5) Le siège social est établi à L-4415 Soleuvre, 8A, Rue Basse.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Alexandre Bonato, susmentionné.

### Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

### Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1000-€

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bonato, Servais, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 28 avril 2014. Relation: WIL/2014/303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014060914/198.

(140070385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

### **Alterinnov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.598.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Charles-Albert Florentin, consultant, né à Nancy, France, le 13 août 1966, demeurant à L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg;

2) Mademoiselle Manon Carre, consultante, née à Aix en Provence, France, le 21 avril 1989, demeurant au 4 rue Au Blé, 57000 Metz, France;

3) Monsieur Marco Etienne, né à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 juin 1969, demeurant à L-8020 Strassen, 8A rue de la Liberté;

4) Monsieur Frédéric Sanchez, consultant, né à Marseille, France, le 11 juin 1968, demeurant à 60330 Silly le Long, 11 rue de la couture, France;

5) Monsieur Patrick Capelle, chef d'entreprise, né à Béthune, France, le 25 juillet 1971, demeurant à 57630 Vic sur Seille, 18 rue des Bosquets, France;

6) Monsieur Benoit Guérin, né à Londres, Royaume-Unis, le 16 décembre 1964, demeurant à 12211, Laguna Terrace Dr, 77041 Houston, Texas, Etats-Unis, ici représenté par Monsieur Charles-Albert Florentin, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Durée - Dénomination - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera «Alterinnov S.à r.l.».

**Art. 3.** La société a pour objet:

Les études de marchés et de faisabilité dans les domaines environnementaux, industriels, agricoles et technologiques.

Les prestations de services et travaux dans le domaine de l'environnement et la formation.

La recherche et le développement de produits et systèmes environnementaux et agricoles.

Les opérations d'achat et vente de tous produits industriels ou marchands au Luxembourg ou à l'étranger.

La prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tout titre et droit, tout brevet et licence et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêt, avance ou garantie, d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toute opération généralement conçue se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toute opération commerciale, technique et financière, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-avant aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

### **Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Titre III. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les 125 parts sociales ont été entièrement souscrites par:

1. Monsieur Charles-Albert FLORENTIN, préqualifié, (quatre-vingt-cinq parts) . . . . .	85 parts
2. Mademoiselle Manon CARRE, préqualifiée, (huit parts) . . . . .	8 parts
3. Monsieur Marco ETIENNE, préqualifié, (huit parts) . . . . .	8 parts
4. Monsieur Frédéric SANCHEZ, préqualifié, (huit parts) . . . . .	8 parts
5. Monsieur Patrick CAPELLE, préqualifié (huit parts) . . . . .	8 parts
6. Monsieur Benoit GUERIN, préqualifié, (huit parts) . . . . .	8 parts
Total: (cent vingt-cinq parts) . . . . .	125 parts

Elles ont été entièrement libérées en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Les associés ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués ou représentés, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
2. Est désigné comme gérant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Charles-Albert Florentin, consultant, né à Nancy, le 13 août 1966, demeurant à L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg;
3. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toute circonstance par sa seule signature.

*Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ils signent le présent acte avec le notaire.

Signé: C.-A. Florentin, M. Carre, M. Etienne, F. Sanchez, P. Capelle et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2014. LAC/2014/19444. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014061018/153.

(140071307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**EPIC Fund I, SLP, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.574.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of the partnership executed on 17 march 2014*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** EPIC I GP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.222 (the "General Partner").

## 2. Name, Partnership's purpose and registered office.

### I. Name

"EPIC Fund I, SLP", a special limited partnership (société en commandite spéciale).

### II. Purpose

The purpose of the Partnership is to build, hold and manage a portfolio of equity and equity-related investments in various European jurisdictions. The purpose of the Partnership shall be limited to building, holding and managing (including, but not limited to, investing and divesting in) a portfolio of equity and equity-related investments in companies (the "Portfolio Companies"). The Partnership shall not itself assume management functions or other entrepreneurial functions in Portfolio Companies. The Partnership shall only invest in (i) corporations or (ii) in partnerships if such partnerships are not engaged in a business. The Partnership may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in all activities and transactions as may in the opinion of the General Partner or the Manager (as defined below) be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purposes and objectives, subject to and in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

### III. Registered Office

19, rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## 3. Designation of the manager and their signing authority.

I. As set out in Art 22-3 of the law of 15 August 1915 relating to commercial companies, as amended, Castik Capital, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.205 is appointed as manager (gérant) (the "Manager") of the Partnership. The Manager is vested with the broadest power to represent and manage the affairs of the Partnership.

II. No partner shall be entitled to manage the affairs of the Partnership.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The term of the Partnership shall commence as of 17 March 2014 and shall continue for a period ending on the earlier of: (i) the 12<sup>th</sup> anniversary of the first investment date; provided that the Manager may extend the term of the Partnership annually for one-year periods with the approval of limited partners representing more than 75 % of the total capital commitment of the Partnership; or (ii) the date of occurrence of any of the events set forth below, subject to the proviso thereof: (a) dissolution of the General Partner; (b) commencement of insolvency proceedings over the General Partner's assets or rejection of a petition to commence such proceedings due to lack of assets; or (c) removal of the General Partner or from the Partnership; provided that the Partnership shall not terminate if, within ninety (90) days after such an event, limited partners holding at least 75 % of the total capital commitments to the Partnership elect to continue the business of the Partnership and to appoint a successor.

## Übersetzung zum Zwecke der Eintragung

*Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag (der «Gesellschaftsvertrag») der Gesellschaft vom 17. März 2014*

**1. Unbeschränkt und gemeinschaftlich haftende Gesellschafter.** EPIC I GP, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, 1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Stammkapital in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 186.222 (die „Komplementärin“).

## 2. Name, Zweck und Sitz der Gesellschaft.

### I. Name

EPIC Fund I, SLP, eine spezielle Kommanditgesellschaft (société en commandite spéciale).

### II. Zweck

Zweck der Gesellschaft ist es, einen Bestand an Eigenkapital- und Eigenkapitalähnlichen Investitionen in verschiedenen Europäischen Jurisdiktionen aufzubauen, zu halten und zu verwalten. Der Zweck der Gesellschaft soll auf den Aufbau, das Halten und die Verwaltung (einschließlich, aber nicht beschränkt auf die Investition und Veräußerung) eines Bestandes an Eigenkapital- und Eigenkapital-ähnlichen Investitionen in Gesellschaften (die „Portfolio-Gesellschaften“) beschränkt sein. Die Gesellschaft soll nicht selbst Verwaltungsfunktionen oder andere unternehmerische Funktionen in Portfolio-Gesellschaften übernehmen. Die Gesellschaft soll nur in (i) Kapitalgesellschaften oder (ii) Personengesellschaften, sofern solche Personengesellschaften kein Unternehmen betreiben, investieren. Die Gesellschaft kann, vorbehaltlich und in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages, alle Verträge und andere Vereinbarungen unterzeichnen, zustellen und erfüllen und alle Tätigkeiten und Transaktionen vornehmen, die nach Ansicht der Komplementärin oder des Verwalters (wie untenstehend definiert) notwendig oder empfehlenswert sind um die vorgenannten Zwecke und Ziele zu realisieren.

### III. Sitz

19, rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

### 3. Bezeichnung der Geschäftsführer und Zeichnungsbefugnis.

I. Wie von Artikel 22-3 des geänderten Gesetzes vom 15. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehen, wurde die Castik Capital, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, mit einem Stammkapital in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 186.205 zur Verwalterin (die „Verwalterin“) der Gesellschaft bestellt. Die Verwalterin ist mit den weitest gehenden Befugnissen ausgestattet, um die Gesellschaft zu vertreten und ihre Angelegenheiten zu verwalten.

II. Kein Gesellschafter ist berechtigt, die Gesellschaft zu vertreten.

**4. Gründungsdatum und Laufzeit.** Die Laufzeit der Gesellschaft beginnt am 17. März 2014 und endet, je nachdem was früher eintritt: (i) am 12ten Jahrestag des Datums der ersten Investition, wobei der Verwalter die Laufzeit der Gesellschaft jährlich für Ein Jahres-Zeiträume mit der Zustimmung von Kommanditisten, die mehr als 75 % der gesamten Einlageverpflichtungen der Gesellschaft repräsentieren, verlängern kann; oder (ii) am Datum des Eintritts eines der nachfolgend genannten Ereignisse, vorbehaltlich der jeweiligen Bedingungen: (a) Auflösung der Komplementärin; (b) Beginn eines Insolvenzverfahrens über das Vermögen der Komplementärin oder Ablehnung des Antrags auf Eröffnung eines solchen Verfahrens mangels Masse; oder (c) Entfernung der Komplementärin oder von der Gesellschaft; dabei soll die Gesellschaft nicht enden sofern innerhalb von neunzig (90) Tagen nach einem solchen Ereignis Kommanditisten, die mindestens 75 % der gesamten Einlageverpflichtungen der Gesellschaft halten, beschließen, die Gesellschaft fortzuführen und einen Nachfolger zu bestimmen.

Castik Capital, S.à r.l. on behalf of EPIC Fund I, SLP  
Michael Robert Phillips / Catherine Koch  
Class A Manage / Class B Manager

Référence de publication: 2014061138/92.

(140070766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

### **Basecom Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 102.296.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061075/10.

(140071312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

### **MisterCom S.P.R.L., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 186.600.

### OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 28 avril 2014*

Liste de présences:

Monsieur Maxime Manchel: 30 parts sociales

A.I.M. Finances S.P.R.L., représentée par Bernard Manchel: 30 parts sociales

WebConsult S.A., représentée par Maxime Manchel: 40 parts sociales

Soit l'entièreté du capital social.

*Ordre du jour:*

ouverture d'une succursale de la société au Grand-Duché de Luxembourg

Les associés de la société de droit belge MisterCom S.p.r.l. (société privée à responsabilité limitée), ayant son siège social Grand-Rue, 1 à B-6800 Libramont-Chevigny, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0544.751.109, ont décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 28 avril 2014

1. Dénomination de la succursale:

La succursale a pour dénomination MisterCom S.P.R.L., succursale de Luxembourg.

2. Activités de la succursale:

La succursale a pour objet tous travaux et services d'édition, l'exploitation d'une agence de publicité, la représentation, l'achat et la vente à propre compte ou à la commission d'articles et d'installation de la branche avec accessoires et approvisionnements.

Elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter son extension ou son développement.

3. Adresse de la succursale:

La succursale est établie Rue de Koerich, 60 à L-8437 STEINFORT.

4. Personne ayant le pouvoir d'engager la société-mère à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

Monsieur Maxime Manchel, gérant, né le 2 septembre 1984 à Arlon, domicilié 311, route de Diekirch à B-6700 Arlon.

5. Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale:

Est nommé aux fonctions de représentant permanent de la succursale et pour une durée indéterminée Monsieur Maxime Manchel, né le 2 septembre 1984 à Arlon, domicilié 311, route de Diekirch à B-6700 Arlon.

6. Pouvoirs du représentant légal:

La succursale sera valablement représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de Monsieur Maxime Manchel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

Maxime Manchel

*Pour A.I.M. Finances S.P.R.L. / Pour WebConsult S.A.*

Bernard Manchel / Maxime Manchel

Référence de publication: 2014061297/41.

(140071123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Bellerose Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 104.320.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061080/10.

(140070728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**C.C.R. Investment, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061094/10.

(140070836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Compo AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.796.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Compo AcquiCo S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014061104/11.

(140070979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---